



## **Rapport du Commissaire aux comptes**

### **Rapport du vérificateur intérieur des comptes**

#### **Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes**

##### **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé**

1. Le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sortant (la République des Philippines),<sup>1</sup> dont le mandat s'était achevé en mai 2020.
2. À l'occasion de la présentation de son rapport, le Commissaire aux comptes a félicité l'Organisation pour avoir respecté le cadre réglementaire, ce qui avait conduit à une opinion sans réserve sur les états financiers de l'OMS pour l'année 2019. Il a également formulé plusieurs recommandations, notamment sur l'amélioration des procédures d'achat et de la prévention des fraudes. Sur ce dernier point, le Comité a noté avec satisfaction que l'Organisation entend réviser sa politique de prévention des fraudes et qu'elle s'est engagée à continuer de renforcer les contrôles internes, notamment par la formation, en particulier dans les bureaux de pays et les bureaux qui opèrent dans des environnements difficiles.
3. Le Comité a également examiné le rapport du vérificateur intérieur des comptes ainsi que le rapport du Directeur général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes.<sup>2</sup> Le premier rapport présentait le travail accompli par le Bureau des services de contrôle interne. Le Comité a noté, entre autres, que l'efficacité opérationnelle des contrôles internes était moins bonne en 2019 qu'en 2018 et que le Bureau avait mis en évidence des problèmes récurrents, en particulier dans les environnements difficiles et les situations d'urgence. Les principaux étaient le manque de documents en bonne et due forme, la nécessité d'améliorer le suivi par les supérieurs de premier niveau et l'absence d'application des mécanismes appropriés au début de situations d'urgence. Le rapport a également relevé que le nombre de signalements d'actes d'exploitation et d'abus sexuels était passé de trois en 2018 à cinq en 2019, amenant le Comité à demander des mesures urgentes contre le harcèlement sexuel et contre

---

<sup>1</sup> Document A73/27.

<sup>2</sup> Documents A73/28 et A73/29, respectivement.

l'exploitation et les abus sexuels. De plus, le Comité a proposé qu'un membre de la direction de l'Organisation soit spécialement chargé de la lutte contre la corruption.

4. Le Comité a noté que la démarche suivie par l'Organisation face aux problèmes récurrents recensés lors des vérifications intérieures consistait à s'attaquer aux problèmes systémiques contribuant aux irrégularités dans certains domaines.

5. Enfin, le Secrétariat a donné des exemples de la manière dont on s'attelle aujourd'hui aux problèmes de contrôle interne, citant la création d'un pôle mondial chargé de coordonner les activités de contrôle touchant à la coopération financière directe, à la mise en œuvre directe et aux subventions de l'OMS et d'établir des rapports dans ce domaine. En outre, le Directeur régional pour la Méditerranée orientale a présenté les initiatives conduites en matière de prévention des fraudes, notamment la création de comités d'achats nationaux dans une Région où nombre de pays sont confrontés depuis longtemps à l'incertitude et à l'insécurité. Au nom du Directeur régional pour l'Afrique, il a été indiqué que, dans des régions où de nombreuses personnes ne possèdent pas de comptes bancaires, un projet pilote était actuellement mené pour évaluer un système de décaissement direct permettant de régler de petites sommes avec son téléphone mobile.

6. Le Directeur régional pour le Pacifique occidental a adressé ses remerciements au personnel de la Commission de vérification des comptes de la Région du Pacifique occidental et, dans son allocution de clôture, le Directeur général a fait part de sa gratitude à la Commission pour la contribution qu'elle a apportée à l'efficacité et à la gouvernance de l'Organisation. Le Comité a également remercié et félicité la Commission pour tout le travail accompli.

## **RECOMMANDATIONS À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ**

7. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à l'Assemblée de la Santé de prendre note des rapports et d'adopter le projet de décision suivant :

La Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé ;<sup>1</sup> et ayant pris note du rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à la Soixante-Treizième Assemblée mondiale de la Santé, a décidé d'accepter le rapport du Commissaire aux comptes à l'Assemblée de la Santé.<sup>2</sup>

8. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a également recommandé que l'Assemblée propose au Secrétariat, afin de l'aider à s'acquitter de ses mandats existants :

a) de renforcer le Bureau des services de contrôle interne en le dotant de ressources adaptées et pérennes lui permettant de remplir son mandat et de garantir l'indépendance des fonctions assurées par les services de contrôle interne tout en mettant en œuvre des solutions d'un bon rapport coût/efficacité pour réduire le nombre de dossiers en souffrance ;

b) de prendre des mesures immédiates pour réduire le risque de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels et pour mieux combattre ces agissements ;

---

<sup>1</sup> Document A73/27.

<sup>2</sup> Document A73/39.

- c) d'étendre la formation sur l'exploitation et les abus sexuels qui a été dispensée aux membres du personnel à toutes les personnes qui travaillent pour l'Organisation sous un autre statut ;
- d) de mettre en œuvre rapidement et de façon pérenne l'ensemble des recommandations encore en suspens ;
- e) de renforcer l'efficacité de la gestion des risques de fraude et de corruption aux trois niveaux de l'Organisation, notamment en formant le personnel à la prévention des fraudes, en particulier dans les bureaux de terrain ;
- f) de présenter un rapport annuel distinct sur les activités d'achat ; et
- g) de donner au Bureau des services de contrôle interne un accès direct au service de signalement de l'OMS, suivant la recommandation du Commissaire aux comptes.

= = =